

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

19^{ème} année - N° 3202 - Lundi 23 Juillet 2018 - Prix : 200 Fc

RÉVISION CONSTITUTIONNELLE

Les Oulémas mettent en garde la classe politique



Les Ulémas devant la presse sur la situation politique du pays

ANJOUAN

Moustadroine aurait-il échappé à une tentative d'assassinat ?

LIRE PAGE 3

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

Prières aux heures officielles
Du 21 au 25 Juillet 2018

Lever du soleil:
06h 28mn
Coucher du soleil:
17h 57mn

Fajr : 05h 13mn
Dhouhr : 12h 15mn
Ansr : 15h 12mn
Maghrib: 18h 00mn
Incha: 19h 14mn



POLITIQUE

La CTC appelle à l'abstention le 30 juillet

Le 30 juillet prochain, les comoriens sont appelés à se prononcer sur un projet de révision de la constitution. Le secrétaire général de la Confédération des Travailleurs des Comores (CTC) reste convaincu que le processus enclenché par le pouvoir en place est « suicidaire » pour le pays. Il appelle les comoriens à ne pas se rendre aux urnes.

Une semaine du référendum, le débat politique continue de diviser l'opinion. Certains voient en cette révision une opportunité pour aller vers les réformes souhaitées par le président de la République. D'autres voient au contraire un processus qui risque de mener le pays à une déstabilisation. Le secrétaire général de la CTC est de ceux qui voient en cette révision de la constitution « une mascarade ». « Si les assises nationales que le président de la République s'appuie pour appeler au référendum s'étaient déroulées dans les meilleures conditions, ça serait un bon processus. Mais avec des assises instrumentalisées, on se dirige droit vers le chaos », déplore Salim Soulaïmane, le



Salim Soulaïmane secrétaire général de la CTC

secrétaire général de la CTC.

Sur la révision en soit de la constitution, ce leader syndical reste convaincu que le processus engagé est fait en violation des dispositions constitutionnelles. Il a évoqué plusieurs raisons à savoir la perte de l'équilibre des îles, la suppression de l'autonomie des îles, l'indépendance de la justice mais aussi la suppression

de la cour constitutionnelle. Il appelle les comoriens à rester chez eux et à ne voter. « A cette vitesse on risque de renouer avec les vieux démons. On n'assiste pas à une révision de la constitution mais plutôt à un changement de constitution », poursuit-il, avant d'ajouter que « le projet de révision de la constitution n'a pas pris référence de l'ancienne.

Et c'est grave ».

Le secrétaire général de la CTC remet en cause le fond et la forme du texte proposé par la révision. Selon lui, on centralise le pouvoir autour d'une seule personne : le président de la République. « Là, je ne parle pas seulement du président Azali Assoumani mais des présidents de l'Union des Comores qui vont venir après lui. Le texte proposé ne fait que nous amener dans une monarchie absolue », avance Salim Soulaïmane.

Sur l'organisation du vote, ce dernier explique que le scrutin tourne autour de quatre membres de bureau en violation de certaines dispositions du code électoral. « Les membres devant être désignés par les gouvernorats sont désignés par la CENI avec la complicité du ministère de l'intérieur en charge des élections », dénonce-t-il, avant de conclure que « si le OUI l'emporte, les trois premières victimes s'appelleront Abdallah Sarouma, Moustadroine Abdou et Djaffar Ahmed », les trois vice-présidents dont les postes seront supprimés.

Mohamed Youssouf

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmerie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Mohéli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Mohéli: 772 03 71

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Mohéli: 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hôpitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 764 43 00
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18

SIGNIFICATION COMMANDEMENT AUX FINS D'UNE SAISIS IMMOBILIERE

Maitre Zahara Soilih Huissier de Justice Moroni, BP 2513 Tel: 335 40 36

REP N° : 44/18/HJM

L'an deux mil dix- huit et le 06 Juin 2018

A LA REQUETE DE :

La Société Anonyme Banque pour l'Industrie et le Commerce (BIC-COMORES) dont le siège social est à Moroni-place de France, représenté par son directeur Général Monsieur Louis Marcel GERVINET, demeurant à Moroni, ayant pour conseil Maitre YOUSOUF MSA, avocat à la cour, laquelle fait élection de domicile entant que besoin seulement à mon cabinet celui de son avocat lesquels sont constitués sur le présent commandement et ses suites et/ou devront notifier les actes d'oppositions au commandement, offre réelles et toutes significations relatives à la procédure conformément aux articles 254 et suivants de l'UA de l'OHADA sur le recouvrement et voies d'exécution ;

J'ai, Maitre Zahara Soilih Huissier de justice à Moroni et y demeurant, soussigné :

SIGNIFIE ET LAISSE COPIE A :

Monsieur Ahmed MHOUSSINE, Gérant et caution Hypothécaire de CONCEPT ELECTRONIQUE, Itsandra-Mdjini, demeurant à Itsandra-Mdjini ;

Ou étant à mon Etude, après l'avoir eu au téléphone ; Et parlant à sa personne qui accepte de recevoir copie, De la grosse dûment en forme exécutoire d'un arrêt n°46/15 du 09 Septembre 2015 rendu par la cour d'appel de Moroni, statuant en matière civile et en dernier ressort.

AGISSANT EN VERTU D'UN POUVOIR SPECIAL A MOI DONNE DONT COPIE EST REMISE AVEC CELLE DES PRESENTE EN DATE DU 15 MARS 2018 ET DE LA GROSSE DUMENT REVETUS DE LA FORMULE EXECUTOIRE d'un arrêt n°46/15 du 09 Septembre 2015 rendu par la cour d'appel de Moroni statuant en matière civile et en dernier ressort ;

Vu le contrat de prêt passé entre la BIC-Comores et Monsieur AHMED MHOUSSINE,

Vu le certificat d'immatriculation et affectation hypothécaire de la propriété « SARAF » sise à Itsandra Mdjini d'une contenance de 11 A 88 CA Ref N° 889- DLA du 17/04/2004, inscrit par le conservateur foncier le 14/12/2017 sous le N°.....;

Vu la lettre de mise en demeure en date du 22/09/2017 signé par la BIC-Comores et adressée à Monsieur AHMED MHOUSSINE.

Vu le pouvoir spécial signé le 15 Mars 2018, par Monsieur Louis Marcel GERVINET, Directeur Général de la BIC-COMORES donnant mandat à l'Etude de Maître ZAHARA SOILIH, Huissiers de Justices à Moroni B.P 2513 Moroni, à cet effet de réaliser l'hypothèque souscrite sur la propriété «SARAF », en garantie de remboursement d'un crédit consenti par ladite banque à Monsieur AHMED MHOUSSINE.

Vu le caractère certain, liquide et exigible de la créance ;

MOI, Maître ZAHARA SOILIH, huissiers de Justice à Moroni ;

AU TERMES DUDIT ARRET

Statuant publiquement, contradictoirement en matière civile et en dernier ressort.

La cour d'appel après avoir délibéré conformément à la loi,

-Reçoit l'appel interjeté par Maître Youssouf Ibn ISMAEL ATTICKI, conseil d'Ahmed MHOUSSINE ;

-Confirme le jugement n°12/10 du 26/07/10 ;
-Condamne Monsieur Ahmed MHOUSSINE aux dépens ;

Et à même requête, demeure et élection de domicile que dessus ;

J'ai, Maitre ZAHARA SOILIH Huissier de justice à Moroni et y demeurant, tel 335 40 36 soussigné;

Et en vertu de la dite grosse, fait commandement en application des articles 254 et suivant de l'acte Uniforme portant organisation des procédures de recouvrement et des voies d'exécutions (OHADA), à Monsieur Ahmed MHOUSSINE, demeurant à Itsandra Mdjini DANS LES VINGT JOURS (20jours) suivant la signification du présent acte de payer à la requérante (BIC) ou à moi Huissier de justice porteur de pièce ayant charge et pouvoir de recevoir et de donner bonne et valable quittance les sommes suivantes :

En principal : 18.827.447FC

Droit proportionnel : 1.882.744, 7FC

Dépens : 1.253.200FC

Signification commandement aux fins d'une saisie immobilière: 52 000FC

Coût du présent acte : 52 000FC

TOTAL SAUF MEMOIRE : 22.067.391,7FC (Vingt deux millions soixante sept mille trois cent quatre-vingt onze francs comoriens et sept centime) ; Sans préjudice de tout autre dus, intérêt et frais, le tout en dernier ou quittance valable ;

L'avertissant que faute de paiement dans le délai fixé ci-dessus, il y sera contraint par toutes les voies et moyens de droits ;

Le présent COMMANDEMENT pourra être publié au service de la conservation de la Propriété Foncière et des Affaires Domaniales de Moroni, pour valoir saisie réelle à partir de la publication ;

DESIGNATION DE LA PROPRIETE

Une hypothèque de la propriété dite «SARAFI

» sise à Itsandra Mdjini ayant une contenance déclarée légalement de : Onze Ares Quatre-vingt huit Centiares (11 A 88 CA) a été demandée en immatriculation Mr Ahmed MHOUSSINE en qualité de propriétaire suivant réquisition N° 889-DLA du 17/04/2004, inscrit par le conservateur foncier le 12/01/2005

Pour assurer et garantir le remboursement de ses créances, Mr Ahmed MHOUSSINE, demeurant à Itsandra-Mdjini affecte l'hypothèque ci-dessus désignés au 1er rang (voir le certificat d'immatriculation et de situation juridique)- lui déclarant en outre que l'expropriation de bien ci-dessus désigné sera poursuivi devant Maitre (nom du notaire à Moroni), dûment assermenté devant la cour d'Appel de Moroni, et sous les diligentes de Me YOUSOUF MSA, Avocat constitué.

SOUS TOUTES RESERVES

En ce qu'elle n'en ignore et je lui ai où étant et parlant comme dessus, laissé copie du présent acte à chacune des parties, conformément à la loi le cout est de cinquante deux mille francs Comoriens ;

BORDEREAU DE COMMUNICATION DES PIECES

-Jugement N°12/10 du 26/07/10 rendu par le tribunal de première instance de M.

-Arrêt N°46/15 du 09/09/15 rendu par la Cour d'Appel de M.

Grosse en formule exécutoire en date du 13/02/16.

-Copie de signification commandement aux fins d'une saisie mobilière en date du 06/06/18 en enregistré au service foncier le 10/07/18 sous le N°148

-Copie du certificat d'immatriculation et de situation juridique.

RÉVISION CONSTITUTIONNELLE

Les Oulémas mettent en garde la classe politique

A moins d'une semaine du scrutin référendaire, les oulémas ont brisé le silence. Dans une conférence de presse tenue samedi dernier, ils s'expriment sur la « grave » situation qui prévaut dans le pays. Pour eux, le discours belliqueux tenu à la fois par le pouvoir et par l'opposition, entretient un climat de peur. Ainsi, les chefs religieux appellent tous les acteurs politiques à une table de négociation afin que la paix et la sécurité soient préservées en terre comorienne.

En présence du grand notable et ancien gouverneur Said Hassane Said Hachim, qui avait aussi lancé un appel au dialogue politique, la Ligue islamique

de bienfaisance (Rabita Hayiriya Al-Islamiya), qui est une organisation de la société civile regroupant les oulémas comoriens, s'est exprimée pour la première fois sur la situation politique que traverse le pays. A travers son secrétaire général, les Oulémas expriment leur inquiétude sur les graves conséquences pouvant découler des événements politiques actuels. « Nous suivons avec angoisse le caractère incontrôlable des événements politiques, sociaux et sécuritaires ainsi que la dégradation de la cohésion nationale et de l'intégrité territoriale », déclare-t-il.

Les conférenciers se disent alarmés par les récents événements, qui traduisent une recrudescence des divergences et des conflits au sein

de la classe politique, entre gouvernement et opposition. Ils citent notamment la diffusion de propos à connotation sectaire ou insulaire, mais et aussi la sortie récente d'un groupe de jeunes manifestants munis d'armes blanches, dans la périphérie de la capitale.

Les chefs religieux qui s'abstiennent de prendre position dans le débat politique, appellent toutefois les parties concernées à mettre fin à la violence verbale actuelle et au discours provocateur et parfois de haine. « Nous exhortons les acteurs politiques de tous bords d'éviter tout ce qui peut mettre en danger la sécurité morale et la paix sociale », affirme Mohamed Outhmane, secrétaire général de la Rabitat qui appelle toutes les par-

ties à s'abstenir de toute incitation à la violence. « Nous appelons au respect mutuel, au respect du peuple comorien et au respect de nos valeurs culturelles authentiques. Nous encourageons les responsables à protéger les leaders religieux, qui constituent naturellement un recours durant les périodes de divergences », dit-il.

D'après ce parole-parole, le transfert des compétences de la Cour constitutionnelle à la Cour suprême serait la source de cette nouvelle crise politique dans le pays. Les chefs religieux recommandent donc son rétablissement, tout en encourageant les parties prenantes à s'asseoir autour d'une même table, rassemblant les forces vives à tous les niveaux, politique,

spirituel, social, pour aboutir à des échéances électorales conformes à la légalité juridique et l'éthique. Les oulémas « mettent en garde les responsables politiques et ceux qui tiennent les tribunes oratoires » contre les dérapages sur des sujets sensibles tels que la pratique de l'Islam, la foi, la Sunnat, le rite Chafite, l'unité nationale, l'intégrité territoriale, la paix et la cohésion sociale, avant d'exhorter les autorités de laisser le discours religieux aux seuls oulémas. Leur message se résume donc « la politique aux politiciens et la religion aux religieux ».

Ibnou M .Abdou

ANJOUAN

Moustadroine aurait-il échappé à une tentative d'assassinat ?

Dans la nuit du samedi à dimanche, le véhicule du vice-président Moustadroine Abdou a été la cible d'une attaque à l'arme à feu. Dans le village de Mpuzini, entre Mutsamudu et Sima à Anjouan, deux motards ont ouvert d'une Kalachnikov ont ouvert le feu sur le véhicule du vice-président. Des suspects se trouvent actuellement à la gendarmerie et l'enquête est déjà confiée au procureur de la République.

Le vice-président Moustadroine Abdou aurait été la cible samedi dernier d'une tentative d'assassinat à Anjouan. Deux motards ont ouvert le feu sur son véhicule. De sources autorisées confirment que la portière du chauffeur et un pneu sont tou-

chés. Le ministre de l'intérieur et le directeur de cabinet en charge de la défense sur place ont condamné l'acte, et promettent que la justice et les forces de sécurité feront leur travail. « C'est un acte qui ne s'est jamais produit dans notre pays. On ne fait que condamner vu l'ampleur des choses, déclare Mohamed Daoudou, le ministre de l'intérieur. On peut avoir des différends mais aller jusqu'à essayer d'assassiner une personne, c'est grave ».

Selon les premières informations, malgré la crevaillon, le chauffeur a foncé à vive allure pour épargner le vice-président, qui se trouvait à bord. Concernant les tireurs, ils ont abandonné la moto et pris la fuite. « Ce qu'on vient de voir, c'est le résultat de certains comportements des hommes politiques qui n'ont aucune solution que cette voie là. C'est regrettable », poursuit-il. Qualifiant cet acte de criminel, le

ministre de l'intérieur appelle la population au calme et assure que le gouvernement prendra ses responsa-

bilités. « Des personnes sont déjà arrêtées. Et l'enquête est confiée au procureur de la République.

Le directeur de cabinet en charge de la défense a condamné à son tour une « tentative d'assassinat ». Il reste convaincu que ce n'est pas une affaire imaginaire. Et à première vue, il indexe le gouverneur de l'île d'Anjouan en faisant allusion à ses dernières déclarations. « S'ils font cet acte pour nous intimider, cela ne va pas nous faire reculer pour le référendum. La campagne continue », lance Youssouf Mohamed Ali. Ce dernier appelle la justice à faire son travail.

De son côté, le chef de l'exécutif de l'île se félicite que le vice-président s'en soit sorti indemne et que seul le véhicule ait été légèrement endommagé. Il condamne énergiquement cet acte barbare et souhaite que les coupables en répondent auprès de la justice.

Mohamed Youssouf



MOUSTADROINE ABDOU

REFERENDUM DU 30 JUILLET

L'Union africaine suivra attentivement la situation comorienne

Dans un communiqué sorti samedi dernier, l'Union africaine dit observer attentivement la situation actuelle en Union des Comores. Même si le communiqué précise que l'UA ne peut rien imposer dans ce contexte, il a été mentionné que la Conférence des chefs d'Etat demande au Conseil de paix et de sécurité de l'UA de continuer de suivre étroitement la situation aux Comores.

Trois semaines après la tenue à Nouakchott, plus précocement le 2 et 3 juillet, de la conférence des chefs d'Etat et de

gouvernement de l'Union Africaine, un communiqué de l'organisation vient d'être publié, sur la situation politique aux Comores. Il a été rappelé l'environnement paisible dont jouissent les Comoriens depuis l'Accord de Fomboni de février 2001, suivi de l'adoption de la Constitution comorienne, et souligné la nécessité de les respecter en permanence.

La Conférence « exhorte les parties prenantes à engager le dialogue sans délai et à mener une consultation inclusive sur les réformes constitutionnelles, sous les auspices de l'UA », lit-on dans ce

communiqué se basant sur le rapport du conseil de Paix et sécurité.

Dans ce contexte, « la Conférence demande au Conseil de paix et de sécurité de l'UA de continuer de suivre étroitement la situation aux Comores. Autrement dit, l'Union africaine observe attentivement, mais ne peut rien imposer dans la situation actuelle », ajoute ce communiqué qui dont la version

officielle a tenu compte des amendements formulés par le gouvernement comorien. Une première mouture du communiqué avait recommandé la suspension du processus de référendum engagé par le pouvoir, pour ouvrir un nouveau dialogue inclusif avec l'opposition et la société civile.

Ibnou M. Abdou

La Gazette des Comores
Le devoir d'informer, la liberté d'écrire

La Gazette des Comores

Directeur général
Said Omar Allaoui

Directeur de la publication et

Rédacteur en chef
Elhad Said Omar

Rédaction

A. Mmagaza
Maoulida Mbaé
Mohamed Youssouf
M.I.M Abdou
A.O. Yazid

Chronique Sportive

B.M. Gondet

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Secrétaire de rédaction

Sanaa Chouzour

Responsable commercial

Rahamatouallah Youssouf

Documentation archiviste

Mariama Mhoma

Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45

AGRICULTURE

Un bureau régional de la chambre d'agriculture à Mohéli

Le président de la République, son gouvernement ainsi que les autorités de l'île de Mohéli ont procédé à l'investiture du bureau régional de la chambre d'agriculture de Mohéli. Le président Azali Assoumani appelle à continuer dans la culture de l'autosuffisance alimentaire et à intensifier la production de la vanille.

L'île de Mohéli vient d'avoir son bureau régional de la chambre d'agriculture. La cérémonie d'investiture a vu la participation des autorités de l'Etat dont le président de la République et le gouverneur de l'île d'Anjouan. Les autorités promettent de faire le nécessaire pour lutter contre le braconnage et les vols dans les champs. Le Gouverneur Fazul a félicité les agriculteurs pour le travail noble qu'ils effectuent pour nourrir le pays. Ils demandent en retour aux agriculteurs de faire confiance au Président Azali qui est avant tout agriculteur. Et puis il y a le 30 juillet. « Je vous appelle à aller

voter oui ou non. Mais aller voter dans le respect des lois de la République. Et il faut comprendre que la constitution n'est pas le Coran et il est toujours perfectible », déclare-t-il.

Le président de la chambre d'agriculture de Mohéli appelle les agriculteurs, les éleveurs et les pêcheurs à écrire ensemble une nouvelle page de l'histoire des Comores en votant le OUI. « Aux Comores les affaires sont si étroitement liées, la politique, l'économie et le social que la neutralité est impossible. Et après mûre réflexion et de larges consultations, j'ai pris la décision d'appeler à voter pour le OUI le 30 juillet », dit-il.

De son côté, le président de la république salue le monde agricole et promet d'organiser une table ronde sur l'agriculture et la pêche après le référendum. « L'agriculture c'est la vie. Rien ne peut être fait dans la sérénité avec des ventres affamés. Et cette unité de la famille des agriculteurs, pêcheurs et éleveurs parle d'une même voix et



Le président Azali à l'investiture du bureau régional de la chambre d'agriculture de Mohéli

vous êtes un exemple pour la classe politique », avance le président Azali Assoumani.

Pour le locataire de Beit Salam les agriculteurs sont l'avenir du

pays. « Mon gouvernement a 3 agriculteurs et 2 pêcheurs dans mon cabinet. C'est dire la place de ce secteur dans ma stratégie, poursuit-il. Je sais que nous n'avons pas

encore pris nos responsabilités pour l'exploitation de nos ressources halieutiques. Et pourtant des pays se sont enrichis avec notre poisson. Nous devons commencer cette exploitation et être vigilants et éviter que des gens viennent nous voler notre richesse sous prétexte qu'ils font des recherches ».

Le président de la République s'est enfin engagé à protéger les acquis de la République. « Notre stabilité est devenu un exemple dans l'océan Indien et en Afrique. Alors les accords de Fomboni ont eu un grand intérêt pour le bien de notre pays et rien ne nous poussera à démolir ce qui a été utile pour notre pays. Mais les assises nationales et les recommandations qui en sont sorties, ont la seule et unique ambition d'améliorer les accords de Fomboni et notre constitution », conclut-il.

Mohamed Youssouf

INVESTISSEMENT

Renaud Dutreil à la recherche d'opportunités d'investissement aux Comores

L'ancien ministre français Renaud Dutreil a été reçu mercredi dernier par le président de la République. Pendant des longues heures, cet investisseur international a montré sa disponibilité à accompagner le chef de l'Etat pour le développement économique du pays.

En visite à Moroni pour s'enquérir des opportunités d'investissements aux Comores, l'ancien Ministre français, Renaud Dutreil a été reçu par le Président de la République. L'investisseur international souhaite accompagner la politique de réformes et de modernisation du pays menée par le prési-

dent Azali Assoumani, en vue de l'émergence des Comores à l'horizon 2030.

Cet entretien avec le chef de l'Etat était essentiellement axé sur le développement économique du pays. « Nous avons le sentiment très profond que le président a une vraie vision pour le développement à long termes des Comores. Et ça c'est rare et c'est vraiment important pour nous, déclare cet investisseur. Parce que pour des investisseurs, avoir la sécurité et la stabilité politique et aussi un dirigeant qui comprend c'est quoi le monde économique, c'est la première des clés si on veut rentrer dans un pays ».

Cet ancien ministre français a

montré sa volonté de contribuer au développement économique des Comores aussi bien dans le secteur du tourisme, des infrastructures, que dans l'aménagement, l'assainissement et l'eau, le traitement des déchets ménagers mais aussi dans le système éducatif. « Nous sommes des investisseurs professionnels et

c'est notre métier et nous avons choisi les Comores comme une terre d'avenir. Une terre sur laquelle des entrepreneurs peuvent créer de la richesse pour les comoriens mais aussi pour manifester cette ouverture au monde des Comores d'aujourd'hui », poursuit-il, avant d'ajouter que « cet entretien était très impor-

tant pour nous et c'est aussi l'ouverture d'un dialogue ». Cet investisseur annonce déjà que des projets très concrets vont arriver dans les mois prochains.

Mohamed Youssouf



Renaud Dutreil reçu par le président Azali



AVIS D'APPEL D'OFFRES



Recrutement d'un Consultant national chargé de Communication du Projet Nagoya

Le projet PNUD-FEM « Renforcement des ressources humaines, du cadre légal et des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre nationale du protocole de Nagoya », est un projet de 3 années qui vise spécifiquement à appuyer 24 pays, y compris l'Union des Comores, à développer et à renforcer au niveau national leurs cadres APA, les ressources humaines et les capacités administratives pour la mise en œuvre du protocole de Nagoya.

Afin, d'assurer une meilleure visibilité des actions du projet et une sensibilisation du mécanisme Accès et partage des Avantages aux Comores, le PNUD recherche à recruter un (e) Consultant (e) national (e) chargé (e) de communication du projet.

Cette consultation a pour but principal l'identification et l'élaboration d'outils de sensibilisation et communication sur le protocole de Nagoya et le mécanisme APA. Ces outils devraient être efficace et adapté au contexte national.

Les consultants spécialisés dans ce domaine et intéressés par cet appel d'offres sont priés de bien vouloir prendre connaissance des Termes de Références et de télécharger les offres dans

http://jobs.undp.org/cj_view_job.cfm?job_id=80026

Au plus tard le 29/07/2018

ENVIRONNEMENT :

Prévention et lutte contre les catastrophes naturelles

Etre conscients, se mobiliser, et être prêts à relever les défis pour la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique. C'est dans un atelier qui a eu lieu dans un hôtel de la place vendredi dernier dans le cadre du « Renforcement de la résilience des Comores aux risques de catastrophes liées au changement et à la variabilité climatique », que le commissaire en charge de l'Environnement a lancé cet appel.

"Etant conscient de relever ensemble, les défis face aux menaces qui guettent l'ensemble de nos régions, plus particulièrement le Nord Mitsamiouli et les localités environnantes, où l'érosion côtière est alarmante, une action immédiate est requise », lance d'emblée Mohamed Abdou Mlanao, commissaire en charge de l'Environnement. Selon lui, il est bien important que le pays et les autorités compétentes s'engagent pleinement dans la prévention et la lutte contre les catastrophes liées à la variabilité du climat.

Pour lutter contre ce fléau, le gouvernorat de Ngazidja appelle à la réduction de l'action humaine,



Atelier de lancement d'un projet de résilience contre les catastrophes

notamment la déforestation, l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles avec le prélèvement abusif du sable de mer et des galets et les impacts des changements climatiques. Mohamed Abdou Mlanao explique que ces derniers « constituent les facteurs qui contribuent à l'augmentation de la vulnérabilité des communautés face aux risques des catastrophes ». « Ainsi, pour réduire cette vulnérabilité, je lance un appel solennel à tout un chacun

et à tous les niveaux, national, insulaire et communautaire à assumer leur responsabilité ; ceci va de la survie du pays en général et de l'île de Ngazidja en particulier », monte-t-il.

L'île de Ngazidja est, parmi les quatre îles, touchée quotidiennement par ces catastrophes naturelles. Avec le volcan Karthala, sa vulnérabilité devient de plus en plus considérable. De ce fait le commissaire montre que la vocation pre-

mière de ce projet est de « contribuer au renforcement de la capacité d'adaptation de la population Comorienne » afin que cette dernière soit en mesure de « gérer les risques de catastrophes et réduire ainsi la vulnérabilité des communautés au changement climatique ». « Le projet vise à contribuer à l'évaluation des risques et de la vulnérabilité, à l'élaboration des cartes de risques et de vulnérabilité des communautés locales et de la modé-

lisation des risques hydrométéorologiques et géologiques », insiste M. Mlanao.

Pour finir, ce dernier souligne que pour une lutte efficace, la population et les autorités se doivent d'élaborer et de respecter un plan d'aménagement du territoire. « L'absence de plan d'aménagement du territoire tenant compte des impacts des changements climatiques, de la réglementation liée à la réduction des risques des catastrophes, le non-respect des textes en vigueur, la non appropriation des plans d'urgence, entre autres, constituent les principaux défis de l'île en matière de réduction des risques des catastrophes », a-t-il conclu. Les Comores se doivent de mettre en place une politique qui sera accompagnée d'une stratégie pour se protéger des changements climatiques quotidiens car c'est une réalité et au niveau du pays, il y a d'ores et déjà des sérieux risques naturels et climatiques divers et variés, notamment les tempêtes tropicales, les inondations, les glissements de terrain, les éboulements, l'érosion côtière et la montée des eaux.

A.O Yazid

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

UNION DES CHAMBRES DE COMMERCE
D'INDUSTRIE ET D'AGRICULTURE
DES COMORES

جمهورية القمر المتحدة
وحدة - تضامن - تنمية
اتحاد غرف التجارة والصناعة
والزراعة في جزر القمر

COMMUNIQUE DE L'UCCIA

ELECTIONS DES JUGES CONSULAIRES DES TRIBUNAUX DE COMMERCE EN UNION DES COMORES.

Par le décret N°17-084/PR en date du 26 juillet 2017, il est promulgué la Loi N° 17-007/AU adoptée le 19 juin 2017 par l'Assemblée de l'Union des Comores et portant création, organisation et fonctionnement des Tribunaux de Commerce en Union des Comores. Les Tribunaux de commerce sont des juridictions de premier degré devant fonctionner au siège de chaque Tribunal de première instance.

En son Article 9, la présente Loi prévoit que "l'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie de l'Union des Comores établit périodiquement une liste d'aptitude aux fonctions de juge consulaire et de juge suppléant sur proposition des chambres de commerce des Iles après concertation avec les associations des opérateurs économiques légalement constituées."

Conformément à cette Loi, après une procédure d'élection, les juges non professionnels appelés "juges consulaires" et leurs suppléants iront siéger avec les juges professionnels appelés "juges", aux Tribunaux de commerce.

Dans ce cadre, sous la supervision de l'UCCIA Comores, les CCIA insulaires organisent les élections de ces juges consulaires en partenariat avec les organisations professionnelles les plus représentatives de chaque Ile, selon le calendrier ci-dessous :

A la CCIA Ngazidja : le 15 août 2018
A la CCIA Anjouan : le 25 août 2018
A la CCIA Mohéli : le 30 août 2018

Ces élections devant se faire de façon collégiale, sept collèges électoraux les plus représentés sont identifiés conformément à l'esprit inclusif de ladite Loi. Il s'agit du :

- 1) Collège des commerçants et industriels ;
- 2) Collège des Artisans ;
- 3) Collège des assurances et courtiers ;
- 4) Collège des banques et institutions financières ;
- 5) Collège des transitaires et Agences de voyages ;
- 6) Collège du secteur des énergies ;
- 7) Collège de l'agriculture et pêche

Chaque collège sera de ce fait, représenté au sein des Tribunaux de commerce par un Juge consulaire titulaire et un Juge consulaire suppléant élus par les personnes physiques et/ou morales constituant ledit collège et conformément inscrites sur la liste électorale, pour un mandat de deux ans non renouvelable.

Pour cela en fonction des secteurs d'activités, les membres du secteur privé comorien sont priés de s'inscrire sur les listes électorales des collègues **du 21 Août aux dates limites suivantes :**

- CCIA Ngazidja avant le 31 juillet 2018
- CCIA Anjouan avant le 10 août 2018
- CCIA Mohéli avant le 15 août 2018.

FOOTBALL / INTERVIEW

Boina Houssamdine :**"Nécessité d'informer oblige, je dois persévérer"**

Boina Houssamdine est étudiant en mathématique, niveau master à Paris Descartes. Jeune, il avait pratiqué le football dans le quartier. A l'école, au titre d'Éducation Physique et Sportive, il s'était orienté au handball. Après le Bac, il a fait le Sénégal.

Aujourd'hui, parallèlement aux contraintes universitaires et avec les moyens du bord, il dirige un site, qu'il a créé lui-même, pour tenir informé des activités footballistiques du pays les fervents du ballon rond. Actuellement en vacances au pays, il a accepté de répondre aux questions de La Gazette.

Question : D'où vient l'idée de créer un site web (comoros 269) spécial football comorien ?

Boina Houssamdine : Au pays, il manquait d'information sur la discipline : compétition et résultats. Les canaux officiels, censés développer cette activité s'étaient illustrés par leur silence. Du coup, l'idée de créer un site est née. Il permet de sensibiliser des personnes morales et physiques et d'informer la communauté footballistique du pays, de

Boina Houssamdine est étudiant créateur d'un site web special football



la diaspora, et des autres continents.

Question : Êtes-vous isolé ou des âmes bienveillantes vous accompagnent, financièrement ?

B.H. : Aucune ! Je me débrouille tout seul. C'est une passion pour moi. Je l'exerce avec les moyens du bord. La Fédération de Football des Comores, encore moins l'État se montrent indiffé-

rents. Ce sont des copains et des amis qui apportent de temps à autre leur service.

Question : Avez-vous le sentiment d'exercer dans de bonnes conditions cette activité ?

B.H. : Non ! Je suis étudiant. Je dispose d'une faible marge de manœuvre. Elle est limitée, très réduite. Mais la nécessité d'alimen-

ter le site oblige, je dois persévérer. Des réseaux sociaux, liés au site s'efforcent également de relayer les actions. J'ai aussi des collègues aux Comores qui fournissent une précieuse contribution. Mais, c'est toujours insuffisant. Ils doivent aussi gérer leur quotidien et se concentrer à leur préoccupation professionnelle. J'ai lancé un appel au soutien. Des volontaires se montrent disponibles à collaborer, bien entendu bénévolement.

Question : Quelle est votre appréciation par rapport à la santé du football comorien ?

B.H. : Aujourd'hui, on assiste à la mise en place des structures. Les compétitions nationales et continentales, championnat et coupes, s'améliorent. On sent une évolution vers la professionnalisation de la discipline. Les équipes financent le quotidien des joueurs. La présence des expatriés au sein des Cœlacanthes relève le niveau. Le football devient attractif et fait la fierté des amoureux du ballon rond. La base de l'équipe nationale se consolide. Certes, beaucoup reste à faire. Mais, il convient de saluer le

boom actuel.

Question : Un dernier message ?

B.H. : Que tous les acteurs de la discipline s'impliquent davantage dans ce processus de progression, seul atout pour le développement de notre football.

Propos recueillis par
Bm Gondet

La Gazette des Comores

**l'information libre
à votre portée**

Quartier Badjanani BP 2216
Moroni Comores

Tél:(269) 773 91 21

ou
333 26 76

E-mail:
la_gazette@comorestelecom.km



CONSEIL NATIONAL DE LA PRESSE ET DE L'AUDIOVISUEL

**Une information équilibrée
assure la crédibilité des médias**

En tant que régulateur, le CNPA vous aide à vous conformer à la loi et veille à son respect

CONSEIL NATIONAL
DE LA PRESSE
ET DE L'AUDIOVISUEL | Rue du Croissant Rouge comorien,
Moroni Coule | contact@cnpa.km | Tél: 773 20 00



REFERENDUM 2018

SUR LA REVISION DE LA CONSTITUTION DE L'UNION DES COMORES
Du 23 Decembre 2001, révisée en 2009 et en 2013

LUNDI
30
JUILLET

OUVERTURE ET FERMETURE DES BUREAUX DE VOTE

OUVERTURE



07:00

FERMETURE



16:00

**C'EST A NOUS
DE CHOISIR**



**Ne laisse pas les autres décider de ton avenir
et de celui de ton pays, allons voter !**